[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 26 (1989)

Heft 944

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

audition; la loi sur l'asile garantit la possibilité d'avoir recours à un mandataire et exige la participation d'un représentant d'une œuvre d'entraide. Il faut laisser le temps de fixer les rendez-vous. Il est inutile de vouloir à tout prix procéder rapidement à des auditions sous prétexte d'éviter que le requérant ne «prépare» son histoire. Si «préparation» il y a, c'est avant l'arrivée en Suisse. Humainement, il est beaucoup plus important d'assister ces personnes, de leur laisser le temps d'arriver, de se faire à leur nouvelle situation. Il est également nécessaire de les entourer mieux que ce n'est le cas actuellement. Il y a des centres accueillant 120 personnes et qui fonctionnent avec trois ou quatre employés, cuisinier compris. La conséquence, c'est que personne n'est disponible pour assister les requérants dans des opérations aussi simples que faire un téléphone, écrire à sa famille ou prendre contact avec un mandataire. Il ne suffit pas que la loi existe et reconnaisse des droits au requérant. Il faut aussi que celui-ci ait la possibilité de les exercer. Notre accueil doit être d'autant plus qualitatif que la décision se prend en peu de temps.

Enfin, dernière condition, il faut un regroupement des forces au niveau fédéral; les cantons ne sont pas équipés pour faire des auditions de requérants en provenance de plus de 120 pays, ce qui signifie autant de cultures, de langues, de comportements différents. On peut tout à fait imaginer, par exemple, que la Confédération délègue du personnel dans les cantons.

Et puis, bien sûr, il faut que les requérant n'ayant pas été admis soient renvoyés chez eux, pour que le message passe. Car il faut le dire, actuellement de nombreuses décisions de renvoi ne sont pas exécutées par les cantons. Ce n'est pas que je sois contre le fait qu'ils restent, mais alors, qu'on les accepte! Nous devons être cohérents avec la loi, avec les requérants et avec nous-mêmes.

Il faut un accueil de meilleure qualité, dites-vous. Mais les œuvres d'entraide qui gèrent les centres ont-elles les moyens financiers et humains d'assumer ces tâches?

Personne ne les oblige à jouer ce rôle. Si elles ne sont pas en mesure de faire leur travail correctement, qu'elles laissent tomber! Il faudra bien alors que la Confédération prenne ses responsabilités et trouve des solutions. Mais je crains qu'il SUR LES ÉCRANS

De toutes les couleurs

Les fonctionnaires du marxisme possèdent une définition du fascisme où il est question «des sommets du haut capital». Mais il suffit d'avoir un peu de bon sens pour se rendre compte que le fascisme est une attitude morale, en fait la plus immorale, le comble du mépris à l'égard de la vie et des peuples. Le fascisme est présent, malheureusement, dans l'homme universel; il y a du fascisme noir, rouge, vert, bleu, enfin de toutes les couleurs. Parlons alors plutôt de la totale négation d'autrui, du fait de nier à l'autre le droit d'exister, de respirer, de penser. Refuser la liberté à une certaine catégorie de gens, quand ce n'est pas à tous, leur droit à disposer de leur corps et de la possibilité de se manifester en tant qu'êtres humains.

Alors il ne faut pas s'étonner qu'un metteur en scène militant comme Costas-Gavras, qui a frappé fort à droite et à gauche, s'attaque cette fois-ci au fascisme plus ou moins latent de certaines couches de la population américaine. Après la condamnation du régime des colonels — Z — après le démontage du mécanisme des abjects procès staliniens — L'Aveu — Costas-Gavras dévoile le danger potentiel que représentent des

organisations comme le tristement célèbre Ku Klux Klan est ses succédanés. Il faut rendre hommage au cinéma des USA qui réussit à se renouveler et à rafraîchir ses cadres; toute une pléiade d'acteurs nouveaux et talentueux est apparue dernièrement sur les écrans. Parmi ceux-ci, le viril Tom Berenger et la subtile Debra Winger qui offrent une force méritoire au dénouement de l'intrigue à surprises de ce film, La Main droite du diable.

Jodie Foster est une autre découverte du cinéma transatlantique, bien qu'on l'ait vue également dans des films français, et cela depuis pas mal d'années déjà. Elle est toujours jeune mais il y a dans son jeu une énergie accumulée qui ne demande qu'à s'épanouir. C'est ce que l'on peut admirer dans Les Accusés. Imposer sa volonté à l'autre, nier à l'autre le droit de disposer, voilà ce dont je parlais; car le viol a très peu à faire avec l'érotisme et la sensualité. C'est en fait l'expression du mépris, de la loi du plus fort, de la non-reconnaissance de l'autre. D'autant plus terrible quand il s'agit d'un acte collectif. Voilà de quoi traite le film de Jonathan Kaplan créant l'occasion d'un débat ardu et d'une performance valable de cette intéressante actrice. En sortant de ces films, le procès se prolonge dans le for intérieur du spectateur. Tant mieux.

Benjamin Dolingher

n'y ait trop de gens qui «vivent» de l'asile pour que cette remise en question ait lieu.

Ne pourrait-on pas aussi remplacer la procédure actuelle par un quota à disposition par exemple du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) qui nous attribuerait chaque année un nombre correspondant de réfugiés, la procédure d'admission étant déléguée au HCR?

Je suis contre les quotas — sauf dans le cadre de programmes spéciaux — parce qu'il n'est pas possible de décider à l'avance combien de personnes seront en état de demander l'asile une année, deux ans plus tard. J'estime que la Suisse devrait être prête à accueillir, s'il le fallait, 500'000 personnes menacées comme elles l'étaient lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce serait dur, mais nous aurions encore à manger. ■



Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb), Jean-Daniel Delley (jd), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)
Points de vue: Jean-Pierre Ghelfi
Abonnement: 65 francs pour une année Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téi: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-1552 Téléfax: 021 22 80 40 Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA